

L'assistante familiale refuse de rendre le bébé qu'elle veut adopter : la justice lui donne raison

Une assistante familiale de l'Orne souhaite adopter un bébé dont elle a la charge, mais le conseil de famille rejette sa demande d'adoption. Ce lundi 15 janvier 2024, le tribunal d'Alençon a annulé cette décision : sauf appel, leur projet d'adoption devra être reçu.

« **On a gagné. Je suis très heureuse** », confie Joséphine (prénom modifié), assistante familiale de l'Orne. Depuis novembre 2022, [elle est en conflit avec son employeur](#), le conseil départemental, ainsi que la préfecture, car elle souhaite adopter un bébé dont elle a la charge. La justice lui a donné raison ce lundi 15 janvier 2024.

Depuis juin 2022, elle accueille à son domicile Ambre, qui aura 2 ans le mois prochain. Le bébé a été abandonné par sa mère à la naissance. Joséphine et son compagnon souhaitent l'adopter. Mais selon l'Aide sociale à l'enfance (Ase), elle serait trop âgée : 58 ans. Cela fait donc environ un an que l'assistante familiale est en conflit judiciaire avec son employeur, jusqu'à refuser de rendre l'enfant malgré une injonction de la préfecture. [Le préfet avait d'ailleurs déposé plainte](#) auprès du parquet d'Alençon le 30 mars.

L'affaire n'est pas terminée

Le 6 juillet, le conseil de famille a officiellement rejeté la demande d'adoption. Mais le couple a fait appel de cette décision. C'est ce qu'a examiné la juge aux affaires familiales d'Alençon, le 18 décembre 2023. Laquelle a tranché en leur faveur, ce 15 janvier 2024 : la délibération du conseil de famille est annulée et il devra recevoir la candidature du couple pour adopter Ambre. La juge a estimé que l'intérêt supérieur de l'enfant se trouve de leur côté.

Mais l'affaire n'est pas encore terminée. La préfecture peut toujours faire appel de cette décision. Par ailleurs, une autre procédure est en cours, car Joséphine conteste de son côté l'admission d'Ambre comme pupille de l'État. Ce sera à la cour d'appel de Caen de statuer à ce sujet le 15 février.

Une assistante familiale de l'Orne souhaite adopter un bébé dont elle a la charge, mais le conseil de famille rejette sa demande d'adoption. Ce lundi 15 janvier 2024, le tribunal d'Alençon a annulé cette décision : sauf appel, leur projet d'adoption devra être reçu.

L'assistante familiale enregistre une première victoire juridique pour adopter Ambre, dont elle a la charge. Mais l'affaire n'est pas encore terminée. |